

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/34

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes,

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 29
Suppléants votants : 01
Procurations : 05
Votants : 35

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des Fêtes de Flavignac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2023

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de Mme LACOTE Bernadette), Mmes JACQUEMENT Eliane, MM.RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACOURARIE Bernadette, BELAIR Florence (Procuration de M.GARNICHE Roland), MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), DARGENTOLLE Georges (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine), DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M. CARPE Jean-Christophe et Mme JACQUEMENT Eliane.

EXCUSES : MM. BONNAT Christian, CHAMINADE Gérard, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, Mmes CHEYRONNAUD Céline et HILAIRE GENIN Karine.

SECRETAIRE : M. CAILLOT Alain

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprises pour la SARL JARDIFORET (Monsieur Sébastien NICOT)

Exposé :

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022/97 du 21 novembre 2022, approuvant le nouveau règlement-cadre d'intervention et les nouvelles conventions-cadres avec le Département en matière de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, suite au Décret n°2022-968 relatif aux zones d'aide à finalité régionales (AFR).

La SARL JARDIFORET créé en 2017 est une entreprise de vente, entretien et réparation de matériels de motoculture, actuellement locataire dans la zone d'activité Les Gannes à Nexon. Monsieur Sébastien Nicot en est le gérant et détient 100% du capital social. Il souhaite construire un bâtiment afin de développer son activité, avec le projet de créer à moyen terme deux emplois.

Le projet porte sur l'acquisition d'un terrain d'assise de 4 000 m², situé à proximité de la zone d'activité Les Gannes au 6 rue Georges Brassens à Nexon (terrain classé en zone UX au PLUI), son aménagement (accès, parking) et la construction d'un bâtiment de 300 m² regroupant les fonctions de vente, atelier de réparation et stock.

Le projet est porté par la SCI Les Gannes, détenue à 51% par la SARL JARDIFORET. Le permis de construire ayant été accordé le 25/07/2022 à la SCI Les Gannes.

L'investissement – acquisition du terrain et construction du bâtiment – est évalué à **311 166 €HT**.

Le montant de subvention sollicité, tenant compte du taux d'aide à 35% (zone AFR) sur une dépense éligible de 311 166 € HT, est de **108 908 €**, répartie comme suit :

- Communauté de communes : **43 563 €**, représentant 40% de la subvention ;
- Département : **65 345 €**, représentant 60% de la subvention.

Le Bureau communautaire du 27/03/2023 a émis un **avis favorable à ce dossier**.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20230405-2023-34-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **valide** le financement du projet de la SARL JARDIFORET, dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises, pour un montant d'aide maximale de la Communauté de Communes de 43 563 € ;
- **autorise** le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires au versement de cette aide.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 06 avril 2023.

Le Président,
Emmanuel DEXET

